REPUBLIQUE FRANCAISE
COTE D'OR

MAIRIE DE LABRUYERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1 AVRIL 2022

Nbre de membres :
- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- présents : 7
- pris part à la délibération : 9

Date de la Convocation : 26/03/2022
Date d'affichage : 26/03/2022

Secrétaire de séance :
Carole CHANTEGROS-TREIK

L'an deux mil vingt-deux, le premier avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Céline GILARDET, maire de la commune.

Présents : Mesdames Carole CHANTEGROS-TREIK, Céline GILARDET, Stéphanie MERCEY et Louise SARRASIN, Messieurs Jean-Michel CHARBONNIER, Sébastien DESOGERE, Damien DOMINIQUE

Excusée : Madame Ge YOUA PAO pouvoir à Madame Stéphanie MERCEY, Monsieur Laurent DUCHEMIN pouvoir à Mme Céline GILARDET, Madame Emilie CAUVARD et Monsieur Matthieu MICHAUD.

Approbation du compte rendu de la réunion en date du 18/02/2021

Le Conseil Municipal **approuve** le compte rendu de la séance du 18 février 2022

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **9 pour, 0 contre, 0 abstention**

Décisions prises par délégation de pouvoir accordée au Maire

Retour sur un droit de préemption non exercé depuis le dernier conseil.

1. Approbation du Compte de Gestion 2021

Mme le Maire rappelle que le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (Budget Principal et Budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion pour l'exercice 2021, dressé par Mme l'Administratrice des Finances Locales fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	- 14 421.92 €
Fonctionnement	26 642.60 €
Résultat global de clôture exercice 2021	12 220.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** le compte de gestion pour l'exercice 2021 tel que présenté par le maire, Céline GILARDET
Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents **: 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

2. Approbation du Compte Administratif 2021

Mme le Maire propose Mme Stéphanie MERCEY, 1ère adjointe pour présenter le compte administratif, en l'absence d'opposition, Mme le Maire quitte la séance et confie donc la présidence à Mme Stéphanie MERCEY, 1ère adjointe.

Le compte administratif 2021 fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte de gestion dressé par l'Administrateur des Finances Locales soit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	**44 624.12€**
	Réalisé :	**16 433,94 €**
	Reste à réaliser :	**3 164,00 €**
Recettes	Prévu :	**44 624.12€**
	Réalisé :	**9 953,36 €**
	Reste à réaliser :	**0,00 €**

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	**113 597,84 €**
	Réalisé :	**86 836,65 €**
	Reste à réaliser :	**0,00 €**
Recettes	Prévu :	**113 597,84 €**
	Réalisé :	**93 692,53 €**
	Reste à réaliser :	**0,00 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2021

Investissement :	**-6 480,58 €**
Fonctionnement :	**6 855,88 €**
Résultat global :	**375,30 €**

Avis favorable de la commission finances reçu le mercredi 18 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** le compte administratif pour l'exercice 2021 tel que présenté par son rapporteur Mme Stéphanie MERCEY, 1ère adjointe.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents **: 7 pour, 0 contre, 0 abstention**

Retour de Mme le Maire qui reprend la présidence de séance.

3. Affectation des résultats 2021

Après le vote du compte administratif qui constitue l'arrêté des comptes de la commune pour l'exercice 2021 et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, Mme le Maire propose sur avis favorable de la commission finances d'affecter au budget primitif 2021 le résultat de l'exercice

2021 comme suit :

- **constate** que le compte administratif fait apparaître :
  - ✶ Un besoin de financement en investissement de 14 421.92 €
  - ✶ Un reste à réaliser en dépense d'investissement de 3 164.00 €
  - ✶ Un excédent de fonctionnement de 26 642.60 €

- **décide** d'affecter ces résultats comme suit :
  - ✶ déficit antérieur reporté de la section d'investissement (001) 14 421.92 €
  - ✶ excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 17 585.92 €
  - ✶ excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (002) 12 220.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** l'affectation du résultat du Budget Principal 2021 tel que présenté par son rapporteur Mme Céline GILARDET, le maire.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents **: 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

4. <u>Vote des taxes : foncière bâti et non bâti</u>

Madame le maire propose pour l'année 2022 d'étudier les possibilités d'augmentation des taux des taxes locales, cela afin de générer une recette supplémentaire de 3000,00 euros environ, sur la base d'une simulation réalisée en considération des besoins de la commune.

Les taux des taxes qui se situaient en 2021:

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,79%
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,55 %

Seront ainsi portés à :

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,33 %
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,40%

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents **: 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

5. <u>Subvention aux associations 2022</u>

Madame le maire propose pour l'année 2022 d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

-ADMR pour 20.00 €
-ALCYON pour 20.00 €
-Le souvenir français pour 20.00 €
-Le comité des fêtes de Labruyère pour 90.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** l'attribution des subventions pour l'année 2022.
Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents **: 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

6. <u>Budget Primitif Exercice 2022</u>

Le **Conseil Municipal,** après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et sur avis favorable de la commission finances, **approuve** après un vote par chapitre le Budget Primitif communal exercice 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre	*Désignation*	*Montant*	*Vote exprimé*
011	Charges à caractère général	18 640,33	Pour 9
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 255,00	Pour 9
65	Autres charges de gestion courante	53 483,00	Pour 9
66	Charges financières	2 940,00	Pour 9
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	922,87	Pour 9
023	Virement à la section d'investissement	18 894,20	Pour 9
	TOTAL DEPENSES	**105 135,40**	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre	*Désignation*	*Montant*	*Vote exprimé*
013	Atténuations de charges	10,00	Pour 9
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 389,00	Pour 9
73	Impôts et taxes	9 419,72	Pour 9
731	Impositions directes	41 998,00	Pour 9
74	Dotations et participations	22 438,00	Pour 9
75	Autres produits de gestion courante	15 360,00	Pour 9
77	Produits spécifiques	300,00	Pour 9
002	Excédent de fonctionnement reporté	12 220,68	Pour 9
	TOTAL RECETTES	**105 135,40**	

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

Chapitre	*Désignation*	*Montant*	*Vote exprimé*
16	Emprunts et dettes assimilés	11 450,00	Pour 9
21	Immobilisations corporelles	19 606,20	Pour 9
001	Déficit d'investissement reporté	14 421,92	Pour 9
	TOTAL DEPENSES	**45 478,12**	

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

Chapitre	*Désignation*	*Montant*	*Vote exprimé*
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 085,92	Pour 9
13	Subventions d'investissement reçues	7 025,13	Pour 9
16	Emprunts et dettes assimilés	550,00	Pour 9
28	Amortissements des immobilisations	922,87	Pour 9
021	Virement de la section de fonctionnement	18 894,20	Pour 9
	TOTAL RECETTES	**45 478,12**	

Adopté à l'unanimité par les membres présents **: 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

07 – <u>Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Labruyère</u>

Madame le Maire explique que la délibération prise lors du Conseil municipal du 18 février n° 2022/01 n'est pas conforme, les statuts de l'Association Foncière de Labruyère, indiquant le nombre des membres du bureau désigné par le Conseil municipal devant être de 5.
Il est proposé de désigner : Mme Alice CALABRE, M. Daniel DERVIER, M. Pierre HALLUIN, M. Jean-Pierre LARGEOT et M. Matthieu MICHAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'abroger la délibération 2022/01,
- de désigner comme membre de l'Association Foncière de Labruyère :
  - Mme Alice CALABRE,
  - M. Daniel DERVIER,
  - M. Pierre HALLUIN,
  - M. Jean-Pierre LARGEOT
  - M. Matthieu MICHAUD.

Mme le Maire et propose un vote à main levée :

Adopté à l'unanimité par les membres présents **: 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

08 – <u>Demande d'avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Commune des Rives de Saone</u>

Madame le Maire explique que la Communauté de Commune des Rives de Saone demande aux 38 Communes membres sur la nécessité de poursuivre ou non la réflexion.

Madame le Maire rappelle que la délibération du 30 avril 2021 n°2021/14 qui s'opposait au transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes Rives de Saône

Mme le Maire propose un vote à main levée contre la nécessité de poursuivre la réflexion sur au transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes Rives de Saône
:

Adopté à l'unanimité par les membres présents **: 9 pour, 0 contre, 0 abstention**

<u>Question divers</u>

- M. Xavier SARRASIN propose, avec l'aide d'habitants, d'élaguer les arbres de la commune qui le requièrent.
- Le tableau de tenu du bureau de vote est affiché à la Mairie

Séance levée à 21 h 24

Le Secrétaire de Séance

Le Maire
Céline GILARDET